



# Règlement Salles et Terrains

## Informations suite à évolution du code de jeu

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités	<input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input checked="" type="checkbox"/> CTS
	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités	
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Référence de la note	Résumé	Lien
Règlement 2022-2023	Règlement en vigueur des salles et terrains pour la saison 2022-2023	<a href="#">lien</a>

Les bureaux fédéraux (15 juin 2022, 24 août 2022) et le comité directeur du 8 juillet 2022 ont validé la transposition dans les règlements de la FFBB du règlement de jeu de la FIBA.

Certaines de ces décisions ont conduit à de nombreuses interrogations de terrains (clubs, commissions départementales équipements, collectivités) ; la présente note vient préciser l'évolution de ces dispositions et leur incidence.

### 1°) Généralisation de la règle des 14 secondes sur rebond offensif.

La généralisation de la règle des 14 secondes sur rebond offensif dans l'ensemble des championnats **ne conduit pas** à une obligation de mise aux normes ou d'équipement des salles.

### 2°) La généralisation de la ligne de tir à 3 points à 6,75m.

Cette décision n'a pas encore conduit à une modification du règlement des salles et terrains pour la saison 2022/2023 compte tenu des délais nécessaires entre la validation de l'évolution du Code de Jeu et la transposition dans le règlement des salles et terrains.

La CFE portera cette évolution dans l'ensemble des évolutions du règlement des salles et terrains nécessaires lors de la saison 2022/2023 dans le cadre des dispositifs spécifiques s'appliquant à ce règlement (information et/ou validation de la CREFRES).

En l'état, la réponse courante apportée est lors du tracé des salles en cours :

- La ligne des tirs à 3 points à 6,25m reste identifiée dans le règlement des salles et terrains de la FFBB ;
- Compte tenu de l'évolution du code de jeu, l'absence de tracé de la ligne à 6,25m décidée par le propriétaire de l'équipement dans les **nouvelles salles** ne conduira pas à une remise en cause du classement sur ce seul fondement.

La CFE :

- Insiste sur l'absence de demande ou d'obligation de supprimer dans les salles actuelles la ligne à 6,25m ;
- Préconise de respecter les annexes actuelles du règlement des salles et terrains (tracé la ligne à 6,25m) en l'absence de la modification réglementaire.

### 3°) Revêtement de sol en verre avec LED

Le Conseil central de la FIBA a approuvé l'utilisation de revêtements de sol en verre LED lors des compétitions de niveau 1, la règle entrant en vigueur plus tard cette année, le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Traditionnellement, les compétitions de niveau 1 ont été disputées uniquement sur des sols en bois ; cependant, avec les progrès réalisés dans la technologie des sols en verre, permettant au système de répondre aux normes les plus élevées de sécurité et de performance des joueurs, les organisateurs de compétitions pourront bientôt sélectionner FIBA Approved Wooden ou Sol en verre pour leurs prochains événements.

Cette disposition est reprise dans le nouveau règlement FIBA EQUIPEMENT publié fin mai et qui rentrera en vigueur au 1er octobre 2022.

La FFBB a retenu – **sans obligation** – d'intégrer cette possibilité dans le règlement des salles et terrains pour les salles de Haut-Niveau. Cela conduirait à une modification de l'annexe 12 (sols sportifs).

Contact : Mission Salles et Terrains

E-mail : cf-equipements@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-09-07 NOTE LR-CD-CTS- 4-PCT-Equipements-Informations-VFIN	